



Qu'est ce que les abeilles bio butinent ?

Dans un rayon de 3 km autour des ruchers, les sources de pollen et de nectar doivent provenir essentiellement de cultures bio, de flore spontanée ou de cultures ayant une faible incidence sur l'environnement telles que les prairies, les couverts végétaux ou les jachères.



Les ruchers bio sont éloignés des activités pouvant contaminer le miel ou nuire à la santé des abeilles. En effet, pendant la période de butinage, les ruchers ne peuvent pas être placés à proximité de zones urbaines et industrielles, d'incinérateurs, de fonderies et de métallurgies.



Le miel bio, un miel plus cher ?

Produire du miel en bio peut coûter plus cher pour diverses raisons :

- des intrants plus chers ;
- une technicité plus grande pour maintenir les ruches dans un bon état sanitaire ;
- des critères d'emplacements conformes au cahier des charges fortement contraignants.



Acheter directement le miel à l'apiculteur-riche ou en circuit court permet de garantir un prix équitable !



Où trouver du miel bio près de chez moi ?

Chez l'apiculteur-riche, sur les marchés, en magasins spécialisés, en supermarchés, etc.

Retrouvez les bonnes adresses de la région dans la rubrique "Où trouver des produits bio" du site d'InterBIOccitanie ou sur l'annuaire en ligne de l'Agence Bio

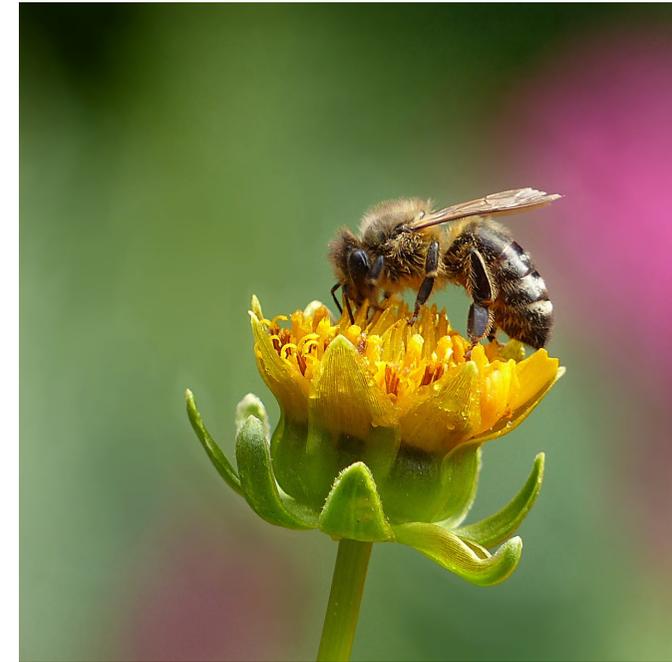
interbio-occitanie.com
annuaire.agencebio.org



Plaquette éditée par :



Financée par :



Le Miel Bio

Qu'est-ce que ça change ?



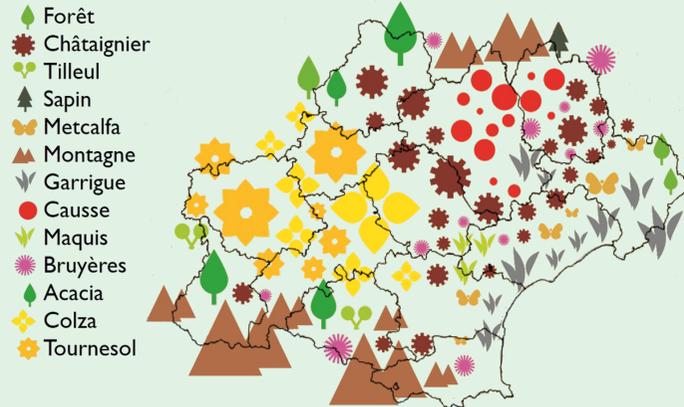


Du miel ? Oui, mais bio !

Le miel est fabriqué par les abeilles mellifères à partir du nectar et du miellat qu'elles collectent sur les fleurs et les arbres.

La diversité de paysages et de climats d'Occitanie permet aux abeilles de produire de nombreux miels avec une palette aromatique riche.

Carte des principales miellées d'Occitanie



Produire du miel bio impose de suivre des règles de production contraignantes garantissant que tout est mis en œuvre pour assurer au consommateur un produit sain.



Au-delà du miel, le cahier des charges bio profite aux autres produits de la ruche : propolis, pollen, gelée royale et cire.



D'où viennent les abeilles bio ?

En apiculture biologique, il faut favoriser les écotypes locaux d'abeilles afin d'avoir des animaux adaptés à leur environnement.



Lors de la conversion, l'apiculteur-riche suit toutes les règles de l'apiculture bio pendant 1 an avant de pouvoir vendre le miel sous label bio.

Si des colonies d'abeilles ou des reines sont achetées, celles-ci doivent venir d'exploitations apicoles bio. Une tolérance de 20% de cheptel non bio est appliquée sous certaines conditions (changement des cires ou période de conversion).



Matériaux et entretien des ruches bio

Les ruches, hausses et cadres utilisés doivent être en matériaux naturels, généralement en bois. Certains éléments en plastique sont autorisés, mais ils restent minoritaires et ne sont jamais en contact avec le miel.



La cire utilisée doit être bio ou faire preuve de l'absence de résidus de pesticides, cela permet de réduire au maximum l'exposition des abeilles et du miel aux contaminants.



Les pratiques de nettoyage et de désinfection sont également réglementées afin de ne contaminer ni le miel, ni l'environnement.



Les soins portés aux abeilles : priorité à la prévention !

En limitant l'exposition aux pesticides et autres contaminants, en veillant à ce que les abeilles disposent de ressources alimentaires suffisantes et en utilisant des écotypes locaux adaptés au terroir, l'apiculteur-riche réduit le risque d'apparition de maladies.



La présence d'un parasite, le varroa, impose une gestion rigoureuse : les médicaments issus de la chimie de synthèse sont prohibés et seuls des acides organiques et des huiles essentielles peuvent-être utilisés.



L'alimentation des colonies

Des réserves de miel et de pollen en quantité suffisante sont laissées aux abeilles. Le nourrissage des abeilles avec du sucre bio, du miel bio ou du pollen bio est autorisé pour le développement des jeunes colonies d'abeilles et lorsque la survie des colonies est menacée.